
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert (à partir de la question 17), DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile (à partir de la question 31), LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 13), LECOMTE Maurice, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 9)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, BERRIER Philibert donne procuration à GACQUERRE Olivier (Jusqu'à la question 16) , SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, HENNEBELLE Dominique donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Léo, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur HANNEBICQ Franck est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE A LA CONSULTATION DE RECHERCHE PERMANENTE DU PROGRAMME ÉRABLE (PROGRAMME DE MOBILISATION DES ÉLUS PAR LA RECHERCHE-ACTION SUR LA BIODIVERSITÉ LOCALE)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature ;

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

Opérateur de recherche pour le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et du Ministère de la Culture, le groupement d'intérêt public « l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains » (EPAU), en partenariat et avec le soutien financier de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), conduit le programme de recherche-action ÉRABLE dans le cadre de la Stratégie Nationale biodiversité 2030.

Le programme ÉRABLE propose de nourrir les réflexions stratégiques des élus locaux sur l'avenir de leur territoire en intégrant la biodiversité comme facteur clé.

Ce programme ÉRABLE répond à 3 objectifs :

- produire de la connaissance par le dialogue entre les sciences sociales et les sciences du vivant,
- nourrir l'action publique régionale et locale pour contribuer aux réflexions stratégiques des collectivités,
- diffuser les résultats de la recherche à travers des vecteurs artistiques et des médias variés à destination du grand public.

De ce fait, le programme ÉRABLE repose sur 4 piliers en interaction :

- *la mise en récit* : par le concours des méthodes scientifiques et des pratiques artistiques mobilisées autour des enjeux de politiques publiques, le programme entend construire des récits sur la biodiversité

- *la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité* : pour relever le défi de la préservation du vivant fait par nature de connexions, les projets de recherche feront dialoguer les sciences humaines et sociales et les sciences du vivants et combineront les approches

- la projection et la perspective : les projets de recherche porteront sur les trajectoires d'évolution de la biodiversité et leurs conséquences à divers horizons temporels et selon diverses variables, en développant des approches quantitatives et qualitatives de la relation humains/restes des vivants, issues de disciplines également variées

- la collaboration entre recherche, décision et action : les projets présenteront une méthodologie collaborative innovante sur toute la durée de l'étude de cas pour créer une dynamique de collaboration entre les élus, les chercheurs de diverses disciplines les artistes et les acteurs territoriaux.

Cette consultation s'adresse à l'ensemble des acteurs de la recherche et des collectivités territoriales souhaitant constituer une équipe rassemblant l'expertise nécessaire associant des compétences interdisciplinaires en science de l'écologie, en sciences humaines et sociales et dans les arts pour répondre aux enjeux identifiés.

Elle vise à faire converger trois facteurs clés : la qualité scientifique, le caractère opérationnel et l'ambition artistique du projet. La démarche pluriannuelle de requalification environnementale du marais intercommunal de la Lawe engagée récemment par la Communauté d'Agglomération sur les communes d'Annezin, de Béthune, de Fouquereuil et de Fouquières-les-Béthune, correspond pleinement, au travers des thématiques abordées, aux objectifs du programme ÉRABLE. Cette démarche intègre en effet :

- un volet scientifique considérant la production de données naturalistes, la réalisation de modélisations, le suivi pluriannuel du site et la valorisation future des données au sein de l'Observatoire de la Biodiversité communautaire en cours d'élaboration ;

- un volet opérationnel considérant la vocation première de restauration des fonctionnalités perdues ou dégradées des milieux aquatiques, des milieux naturels et des zones humides ainsi que la vocation secondaire de proposer un aménagement paysager des zones à faibles enjeux écologiques ;

- un volet artistique qui reste à définir, avec la valorisation culturelle du site en tant que patrimoine naturel.

Le programme ÉRABLE propose une subvention de 150 000 € TTC sur une durée de 2 ans.

La sélection des projets se fait en deux temps, en premier lieu une pré-proposition succincte est à déposer avant le 26 août 2024, puis une éventuelle candidature détaillée est à déposer avant novembre 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 13 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la participation de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à la consultation de recherche permanente du programme ÉRABLE, en vu de construire le projet de restauration du Marais Intercommunal de la Lawe. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE la participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à la consultation de recherche permanente du programme ÉRABLE, en vu de construire le projet de restauration du Marais Intercommunal de la Lawe.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 JUIN 2024**

Et de la publication le : **28 JUIN 2024**
Par délégation du Président,
Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic



IDZIAK Ludovic